



La Plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH) a organisé, vendredi, dans le cadre de la célébration du 27e anniversaire de la Constitution haïtienne, une conférence débat autour du thème : « L'amendement de la Constitution haïtienne, enjeux et opportunités pour la démocratie en Haiti .»

L'historien et constituant Georges Michel, qui était le principal intervenant à la conférence, a passé en revue les différentes constitutions du pays tout en vantant les mérites de la Loi mère haïtienne de 1897.

Avec cette constitution, selon l'historien, le pays a commencé à faire l'apprentissage de la démocratie. Elle garantit les acquis démocratiques, notamment les libertés publiques, a souligné M. Michel ajoutant que même la classe politique commence à adopter un comportement plus décent.

D'un autre côté, le constituant dit ne pas reconnaître la constitution amendée qu'il qualifie de « de facto ». Selon Georges Michel, il faut revenir avec la Loi originale et "s'il faut qu'elle soit amendée, cela doit se faire avec la participation de tous les secteurs de la vie nationale"

Le secrétaire exécutif de la POHDH, M. Antonal Mortimé, a lui aussi reconnu que la constitution

Écrit par WJL/HPN

Vendredi, 28 Mars 2014 14:57

de 1987 a garanti beaucoup d'acquis. Toutefois, le défenseur des droits humains a regretté le fait que beaucoup de parties de la Charte fondamentale du pays ne soient pas respectées, surtout les lois garantissant les droits sociaux, économiques, et culturels.

D'un autre côté, la POHDH croit que la tentative d'amendement du président Préval et de son équipe, à la 48e législature, a créé plus de troubles au sein de la société haïtienne en ce qui concerne la loi mère du pays.

Face à cette confusion, l'organisation pense qu'il est nécessaire que les autorités statuent et disent quel texte est en application sur le territoire national. La POHDH a profité pour lancer un appel à la vigilance à tous les citoyens et citoyennes face à tout éventuel changement au niveau de la Constitution.

Selon la Plateforme des droits humains, il n'est pas question de penser uniquement à une révision constitutionnelle sans peser aux lois d'application et de prendre des dispositions à respecter de manière rigoureuse la Constitution en vigueur.